**Stage Post Permis**

*Comment réduire le délai probatoire du permis de conduire*

**Pour Qui ?**

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l’obtention du permis de conduire vise à renforcer les [compétence](https://www.sr-conduites.com/encyclopedia/competence)s acquises en [formation initiale](https://www.sr-conduites.com/encyclopedia/formation-initiale) et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

* D’un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
* D’un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

**PROCÉDURE**

Les titulaires d’un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post permis », entre 6 et 12 mois après l’obtention du permis, bénéficient d’une réduction de la période probatoire. Elle concerne les titulaires d’un permis B et aussi les permis 2 roues. Les jeunes conducteurs en période probatoire ayant passés le permis A1 ou A2 en moto, peuvent également participer à cette **formation complémentaire** et réduire le **délai de la période probatoire.**

Cette formation d’une journée de 7h, si elle est suivie entre 6 et 12 mois après l’obtention du permis, a pour objectif d’engager une prise de conscience sur le risque afin d’éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d’assurance au volant.

**RÉDUCTION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE**

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de 3 pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d’infraction entraînant la perte de points sur son permis.

* Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation requise pour l’animation de la formation complémentaire prévue à l’article L. 223-1 du [code de la route](https://www.sr-conduites.com/encyclopedia/code)
* Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l’article L. 223-1 du [code de la route](https://www.sr-conduites.com/encyclopedia/code)
* Seules les auto-écoles disposant du Label de qualité de l’État sont autorisées à vous proposer cette formation.
* L’enseignant présent avec vous lors cette formation a suivi un stage particulier et spécifique afin de pouvoir l’animer et vous fait profiter de toute son expérience.
* La formation n’est pas obligatoire et est basée sur du volontariat.
* La formation s’effectuera sur les véhicules correspondant à la catégorie du 1er permis obtenu (soit B soit A) soit sur un simulateur de conduite dernière génération pour les séquences 5 et 6. (catégorie B)
* Elle doit être effectuée entre les 6ème et 12ème mois qui suivent l’obtention du permis.
* D’une durée de 7 heures, réparties sur une journée.
* Le nombre d’élèves présents est compris entre 6 et 12.
* En cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant apparaître la consommation de produits psychoactifs ou d’alcool ou en cas de non-respect des horaires, vous pourrez être exclus de la formation sans qu’aucun dédommagement ne puisse être demandé à l’auto-école.
* En début de matinée et d’après-midi, une feuille d’émargement vous sera donnée à signer attestant de votre assiduité.
* En cas de manque d’assiduité, l’attestation de formation ne vous sera pas délivrée.
* Votre auto-école doit déclarer la formation en Préfecture au plus tard 8 jours avant la date prévue. En conséquence, tout désistement dans les 8 jours ouvrés ne pourra donner lieu à un quelconque report ou remboursement, sauf cas de force majeure.
* La formation débutera le matin à 8H30 jusqu’à 12H et reprendra à 13H30 jusqu’à 17h00. Une pause le matin et une pause l’après-midi seront organisées.
* Les fournitures pédagogiques, comprennent tout ce dont vous aurez besoin durant votre formation, notamment l’attestation de formation.

**Conditions:**

* Être détenteur d’un premier permis de conduire après le 01/01/2019.
* Ne pas avoir commis d’infraction donnant lieu à une perte de points.

**Programme de formation**

**MATINÉE:**

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Séquence et objectifs | **Contenus et outils pédagogiques** |
| Présentation de la formation. Durée : 10 min | Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation. |
| Questionnaire d’entrée en formation Durée : 15 min | Le questionnaire (autoévaluation) permet de se définir : en tant qu’individu ; en tant qu’usager de la route. Le questionnaire permet d’aborder les différentes thématiques de la formation |
| Constitution du groupe Durée : 35 min | Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. |
| Traitement du questionnaire d’autoévaluation Durée : 45 min | Confronter ses expériences au groupe. |
| Perception des risques Durée : 1 heure | Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. |
| Situations complexes Durée : 1 heure 15 min | Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d’usagers. Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes |

**APRÈS MIDI :**

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

|  |  |
| --- | --- |
| Séquences et objectifs | Contenus et outils pédagogiques |
| Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Durée : 1 heure 45 min | Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des paires, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). |
| Choix de mobilité durée : 1 heure | En lien avec le questionnaire d’autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l’intérêt de l’utilisation de modes alternatifs de déplacement. |
| Bilan avec engagement durée : 15 min | S’engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. |